



Free

LE CHOIX DANS LA QUALITÉ...

Une nouvelle fonctionnalité a fait son apparition depuis la dernière mise à jour de la Freebox HD sortie hier soir. Une possibilité que de nombreux Freenauts attendaient depuis longtemps.

La distance qui nous sépare du répartiteur et le débit qui en dépend, sont propres à chacun... 24Mb, 10, 7, 4, 2, à chacun son débit et à chacun donc sa façon de regarder la télévision. Surtout que la télé reste le service le plus gourmand en bits...

Sur la chaîne NRJ12 par exemple, il existe cinq façons différentes de la regarder. En bas débit, en définition standard, en audio 5.1, en Haute Définition ou encore via la TNT... Il y aura même un sixième moyen à la fin du mois avec l'arrivée de la TNT HD...

Seulement, il fallait avant jongler entre les différents numéros de chaîne attribués selon le mode de diffusion et parfois aller dans les numéros 700 et plus pour la TNT... Aujourd'hui, il suffit de se rendre par exemple sur le canal 12 (toujours pour NRJ12), d'appuyer sur la touche «INFO» de votre télécommande et de choisir «Mode vidéo».

Vous aurez alors dans une petite fenêtre, la possibilité de choisir parmi les différentes façons de regarder la chaîne. Une fois votre choix effectué, nul besoin de recommencer lorsque vous reviendrez sur la chaîne puisque votre choix aura été enregistré...

A noter que les mêmes réglages sont disponibles pour un enregistrement. En voulant enregistrer M6 par exemple, il vous sera demandé si vous désirez l'enregistrer en bas débit, en qualité standard ou en Haute Définition...

Source : <http://www.freenews.fr/nat/6295-television-selection-de-la-qualite-des-chaines-sur-freebox-tv.html>

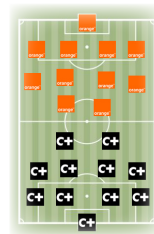
Télévision

L'ARCEP DEMANDE PLUS D'OUVERTURE...

Dans la dernière lettre mensuelle de L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, son Président Paul Champsaur vient de rappeler à l'ordre Orange et Canal +.

Même si personne n'est explicitement nommé, il désigne le leader de la télévision à péage (Canal +), et voudrait que celui-ci offre un accès ouvert à tous les opérateurs à des conditions équilibrées. Pas question donc pour la chaîne cryptée de favoriser SFR, même si les deux entités appartiennent au même groupe, Vivendi. Cela aurait pour conséquence de compromettre une concurrence normale entre opérateurs de réseaux et la capacité de ceux-ci à améliorer les performances de leur réseau.

L'ARCEP reprend en quelques sortes les propos d'Orange qui déplorait ne pas avoir accès aux chaînes éditées par Canal+, mais juste le bouquet...



Paul Champsaur désigne également l'opérateur historique et alerte que les problèmes cités plus hauts se poseront aussi «si un gros opérateur de réseau devient lui-même acheteur pour son usage exclusif»...

Comme solution, le Président de l'ARCEP suggère la création d'un pôle européen dans le domaine audiovisuel, autrement dit, un CSA à vocation européenne, qui régulerait les différents contenus ...

Source : **Les Echos**



Internet

LES PIRATES S'ESOUFLENT

Selon le dernier baromètre annuel sur les nouvelles technologies «BVA-The Phone House-BFM-La Tribune», l'engouement des français pour celles-ci est de plus en plus grand.

Outre le fait que nous soyons 82% à posséder un téléphone portable ou 60% à posséder Internet à la maison, le baromètre fait état d'une forte décreue du téléchargement illégal. Il ne concerne plus que 18% des français aujourd'hui.

Un taux quasiment équivalent à celui du téléchargement légal qui laisse présager un retournement de situation. Grâce peut-être à l'attractivité des offres légales, aux sites d'écoute en streaming, ou aux menaces faites ces derniers temps, le téléchargement de contenus en toute légalité prend le pas sur le téléchargement sauvage...

Et si finalement la riposte graduée était déjà obsolète ? Aux offres légales d'être plus attractives encore :-)

Source : **La Tribune**

Téléphonie mobile

BOUYGUES VEUT AUSSI SA PART DE POMME



Las de voir des milliers d'iPhones se vendre chez son concurrent Orange, Bouygues Télécom a décidé de porter plainte auprès du Conseil de la Concurrence. Avant cela, l'opérateur avait écrit à Apple pour obtenir le droit de vendre lui aussi le téléphone à la pomme...

Réponse de l'intéressé, d'accord pour vendre des iPhones mais... avec un abonnement Orange... Un comble pour le troisième opérateur mobile...

Apple a précisé «ne pas avoir de commentaire à faire à ce sujet»... Affaire à suivre...

Source : **Le Figaro Economie**